

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 5 novembre 2024

N° VA_DEL2024_172

Objet : Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance pour l'année 2024 - séjours de vacances

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Saliha KHATIR, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

La Ville de Villeneuve d'Ascq s'est engagée dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance à soutenir les actions sociales, culturelles et sportives dans le secteur de l'animation.

Un crédit de 4 600 € a été inscrit au budget primitif 2024 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans le domaine de l'enfance pour les séjours de vacances.

L'association l'Enfance d'Ascq, qui organise depuis 1953 des séjours de vacances dans son centre les Mussillons (Jura), a sollicité la Ville pour l'aider dans l'organisation de ses séjours.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association, ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 14 octobre 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement d'une subvention à l'association "Enfance d'Ascq" pour un montant de 4 600 €.

Imputation comptable : 65748 423 4210

Politique publique (domaine-action-activité) : 10.1.3 Centres de vacances -

Enfance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 8 novembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20241105-206582-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 6 novembre 2024